

# AGRÉMENT



**ROYAL COLLEGE**  
OF PHYSICIANS AND SURGEONS OF CANADA  
**COLLÈGE ROYAL**  
DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU CANADA

AGRÉMENT D'UN PROGRAMME DE SIMULATION

Janvier 2013

## AGRÉMENT D'UN PROGRAMME DE SIMULATION

---

L'agrément de la formation par simulation est un processus volontaire qui comprend l'examen externe de la capacité des programmes de simulation d'offrir des activités de formation par simulation qui témoignent des normes administratives, éducatives et éthiques les plus rigoureuses. Le processus d'agrément comporte de nombreuses étapes, y compris celles de remplir un questionnaire d'auto-évaluation, de passer un examen par les pairs sur place et de subir l'examen final du Comité de l'agrément du développement professionnel continu (DPC).

Les programmes de simulation agréés sont confirmés au niveau national au moyen d'un processus d'examen par les pairs qui donne l'assurance que les activités d'apprentissage par simulation sont planifiées et menées conformément aux recherches médicales les plus récentes, et qui démontre leur incidence sur la sécurité des patients et la qualité des soins fournis par les professionnels de la santé.

L'agrément doit être renouvelé tous les trois à cinq ans. Les programmes de simulation doivent démontrer qu'ils respectent les normes d'agrément dans chacun des domaines suivants :

- Énoncé de mission et gouvernance
- Infrastructure
- Éducation
- Recherche
- Sécurité des patients et système de soins de santé

Voici les caractéristiques des programmes de simulation agréés par le Collège royal :

- Chefs de file de la simulation appartenant à un cadre national d'éducateurs cliniciens dotés de connaissances spécialisées dans les domaines du développement professionnel, de la formation par simulation et des compétences CanMEDS
- Reconnus au niveau national et respectés
- Axés sur l'interprofessionnalisme et la sécurité des patients
- Capables d'attribuer des crédits pour le programme de Maintien du certificat
- Chefs de file dans la promotion des normes éducatives et éthiques
- Susceptibles d'influencer d'autres programmes et systèmes de simulation
- Sont visés par un protocole d'entente entre le Collège royal et Agrément Canada
- Contribuent au processus d'agrément des hôpitaux avec Agrément Canada
- Sont les instigateurs des travaux de recherche et d'érudition dans le domaine de l'éducation
- Soutenus par le Collège royal qui a accès à des spécialistes en éducation et à des outils Web, grâce à la Conférence des prestataires agréés d'activités de développement professionnel continu (DPC) et d'encadrement sur mesure

Pour plus d'information: [cpd-accreditation@collegeroyal.ca](mailto:cpd-accreditation@collegeroyal.ca)

### Admissibilité

Tous les programmes de simulation de soins de santé au Canada sont invités à présenter une demande d'agrément. Ils doivent cependant satisfaire à certains critères :

- ils doivent être offerts par des organisations sans but lucratif;
  - ils doivent être dotés d'une structure de gouvernance officielle;
  - ils doivent être redevables envers les professionnels de la santé et leur offrir des services par l'entremise d'activités de DPC et de recherche.
-

## Dates importantes

Voici le calendrier des examens du Collège royal :

- Présentation du Guide d'agrément des programmes de simulation : **1<sup>er</sup> avril**
- Examen par les pairs (**juin à août**)
- Le Comité de l'agrément du DPC se réunit en **septembre** pour évaluer les demandes

En général, la durée du cycle d'agrément est de trois à cinq ans, à partir de la date d'approbation de la demande

## Frais de demande et d'administration

Les organismes souhaitant faire agréer leurs programmes de simulation sont tenus de payer des frais non remboursables de demande et d'administration avant de soumettre le formulaire de demande dûment rempli.

Tous les frais sont énoncés en devises canadiennes et comprennent les coûts de tous les appels de conférence, les dépenses encourues lors des visites d'agrément et le soutien administratif fourni pendant le cycle d'agrément.

Communiquez avec nous pour connaître les montants des frais.

Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada  
Bureau des affaires professionnelles  
Agrément des programmes de simulation  
774, promenade Echo  
Ottawa (Ontario) K1S 5N8  
Tél. : 1-800-668-3740, poste 386  
Courriel : cpd-accreditation@collegeroyal.ca

# NORMES D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES DE SIMULATION

---

## 1. Énoncé de mission et gouvernance

### 1.1. Énoncé de mission et objectifs

1.1.1. L'énoncé de mission du programme comprend le but, les objectifs communs, la sécurité du patient et l'auditoire desservi. L'énoncé de mission doit soutenir la formation interprofessionnelle.

1.1.2. Objectifs pédagogiques : Le programme a établi un ensemble d'objectifs pédagogiques dont, notamment, l'engagement à l'égard des activités de formation interprofessionnelle.

### 1.2. Structure de gouvernance

1.2.1. Il existe une structure organisationnelle qui assure que la mission peut être réalisée et que les objectifs peuvent être atteints. La structure organisationnelle doit inclure des composantes relatives à l'administration et à la gouvernance.

1.2.2. La structure de gouvernance est représentative des fournisseurs de soins de santé qui ont recours au programme.

---

## 2. Infrastructure

### 2.1. Structure financière

2.1.1. Les ressources financières sont obtenues afin d'assurer que le programme atteindra les objectifs de l'organisme.

### 2.2. Personnel

2.2.1. Un administrateur est responsable du programme. L'administrateur a la responsabilité et le pouvoir de gérer le programme, ce qui comprend l'emploi des ressources du programme, soit les ressources financières et humaines, les installations et le matériel.

2.2.2. Des employés de soutien sont disposés à collaborer avec le corps professoral et les instructeurs dans le cadre de l'environnement de simulation.

2.2.3. Un plan de formation continue sur le recours à la simulation et l'utilisation de l'équipement de simulation a été mis en place à l'intention de tous les membres du personnel dont les rôles sont directement liés au perfectionnement ou à la formation par simulation dans le cadre du programme.

2.2.4. Des évaluations écrites du rendement du personnel sont effectuées annuellement.

2.2.5. Un cadre est établi afin d'assurer la confidentialité.

### **2.3. Corps professoral**

2.3.1. Un processus est au point pour former les instructeurs du corps professoral qui font partie du programme de simulation.

2.3.2. Un processus a été mis en place pour veiller à ce que le rendement de l'enseignant soit régulièrement évalué par des pairs.

### **2.4. Installations et matériel**

2.4.1. Le programme permet l'accès au matériel et à la technologie nécessaires à la prestation des cours indiqués par les apprenants.

2.4.2. Les intervenants ont produit des évaluations écrites à propos du matériel et de l'espace nécessaires à la prestation des cours.

### **2.5. Relation avec l'industrie**

2.5.1. Des politiques et des procédures sont en place afin de définir et de gérer la relation entre le programme et les entités commerciales, ce qui nécessite la définition et la gestion des conflits d'intérêts.

---

## **3. Études**

### **3.1. Conception du programme d'enseignement et des cours**

3.1.1. Évaluation des besoins : Les programmes d'enseignement sont fondés sur une évaluation des besoins des apprenants (perçus ou non perçus).

3.1.2. Objectifs d'apprentissage : Chaque cours comprend des objectifs d'apprentissage écrits fondés sur les besoins déterminés.

3.1.3. Méthodes et présentation de l'enseignement : Il existe des modalités et formats d'apprentissage pertinemment liés et conformes aux besoins déterminés et aux objectifs d'apprentissage.

### **3.2. Diversité des apprenants et des instructeurs**

3.2.1. Diversité des apprenants : Il existe des cours qui utilisent ou facilitent l'apprentissage dans un cadre interprofessionnel, s'il y a lieu.

3.2.2. Diversité des instructeurs : On a judicieusement recours à des instructeurs de diverses professions de la santé dans le but de permettre aux apprenants de vivre une expérience de formation dans un cadre interprofessionnel.

### **3.3. Évaluations des apprenants**

3.3.1. Évaluation de la compétence : Un processus est en place pour évaluer officiellement la compétence des apprenants par rapport aux objectifs d'apprentissage établis pour chaque séance/cours.

### **3.4. Évaluation du cours et du programme d'enseignement**

3.4.1. Évaluation du cours : Un processus d'évaluation du cours est en place, et celui-ci mesure l'efficacité des cours individuels et découle directement des objectifs d'apprentissage mis au point afin de répondre aux besoins de ses participants.

3.4.2. Évaluation du programme d'enseignement : Un processus d'examen de la qualité est en place selon lequel les évaluations servent à modifier et à améliorer le programme d'enseignement et la prestation des cours et de séances en vue d'assurer l'atteinte de tous les objectifs d'apprentissage.

3.4.3. Évaluation des programmes : Une stratégie d'évaluation est en place afin de mesurer l'efficacité de l'ensemble du programme à respecter son énoncé de mission.

---

## **4. Travaux d'érudition et recherche**

### **4.1. Personnel de recherche**

4.1.1. Personnel de recherche – compétences et capacité de recherche : Le programme favorise l'accès à du personnel ou à un corps professoral qui possède la capacité d'effectuer des recherches indépendantes.

4.1.2. Personnel de recherche – mentorat et formation : Le programme tient compte du mentorat et de la formation à l'intention des chercheurs.

### **4.2. Activités de recherche**

4.2.1. Activités de recherche : Il n'existe aucune validation de réalisation d'activités de recherche et d'érudition.

### **4.3. Politiques et procédures**

4.3.1. Politiques et procédures : Le programme comporte un mécanisme qui assure la conformité aux instances administratives locales et aux normes professionnelles aux fins des activités de recherche et d'érudition.

---

## **5. Sécurité des patients et système de soins de santé**

### **5.1. Capacité de formation en matière de sécurité**

5.1.1 Consolide la capacité de formation à l'échelle régionale afin d'améliorer la prestation des soins de santé et la sécurité des patients en tenant compte des besoins systémiques et régionaux dans le cadre de l'élaboration des offres de formation.

5.1.2. Intègre les compétences canadiennes en sécurité des patients, avec des offres de formation.

### **5.2. Évaluation du système et de la sécurité des patients (évaluation des résultats)**

5.2.1. Examen et évaluation des solutions pour les systèmes de santé à l'aide de la technologie de simulation et des processus de formation.